

**EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2022**  
**SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

**Emprunts obligataires**

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement			
22-1071	4/2/22	Hambibal Lease -HL-	HL 2022-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	16 750 000	B+ (exp) en date du 02/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 21/02 au 25/03/22	-	25/03/22	21/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	13 250 000						B+ en date du 10/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5 <sup>ème</sup> année		
-	-	BH Leasing	BH Leasing Subordonné 2022-1 (1)	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,70%	5 580 000	-	du 21 au 25/02/22	-	25/02/22	25/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,90%	2 395 000						susceptibles d'être portées à un maximum de			
							12 000 000	9,90%	4 025 000						Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3 <sup>ème</sup> année		
								TMM+3,15%	0									
22-1072	22/2/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,60%	38 000 000	BBB (exp) en date du 11/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating	du 09/03 au 08/04/22	22/04/22	08/04/22	14/03/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,75%	2 000 000						BBB en date du 24/02/22 par l'agence de notation Fitch Rating			
							40 000 000											
22-1074	25/3/22	Banque Internationale Arabe de Tunisie	-BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,75%	en cours	-	du 06/04 au 03/06/22	06/07/22	03/06/22	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
								susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,55%	en cours								
								200 000 000	2 000 000	Catégorie B : 5 ans						8,75%	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
										TMM+2,55%						en cours		
										Catégorie C : 5 ans in fine						9,15%	en cours	Amortissement total à la fin de la 5 <sup>ème</sup> année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
										TMM+2,95%						en cours		
										Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce						9,20%	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
										TMM+3,00%						en cours		
										Catégorie E : 7 ans in fine						9,45%	en cours	Amortissement total à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
										TMM+3,25%						en cours		
		Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce	9,60%	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6 <sup>ème</sup> année													
		TMM+3,35%	en cours															
		Catégorie G : 10 ans in fine	9,70%	en cours	Amortissement total à la fin de la 10 <sup>ème</sup> année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)													
		TMM+3,45%	en cours															

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 MD, avec engagement unilatéral de la part de la banque émettrice de racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux désirant céder leurs titres en bourse et ce, après une durée minimale de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,40%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,80%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,20%	TMM + 2%